



**Florence GEMINIEN**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes

**MJC DE NEUILLY**

**Place Parmentier**

**92200 Neuilly sur Seine**

**\*\*\***

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice 2022-2023**

**\*\*\***



**Florence GEMINIEN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**MJC DE NEUILLY**  
Place Parmentier  
92200 NEUILLY SURV SEINE

***Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31/08/2023

---

Aux membres de l'association MJC DE NEUILLY,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC DE NEUILLY relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur l'exhaustivité des adhésions et la correcte valorisation de la subvention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité, du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 février 2024

Florence GEMINIEN  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florence Geminién', is written below a horizontal line.

**Bilan**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	379 270,15	377 227,77	2 042,38	5 603,06	- 3 561
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b><i>Immobilisations financières</i></b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>379 270,15</b>	<b>377 227,77</b>	<b>2 042,38</b>	<b>5 603,06</b>	<b>- 3 561</b>
<b><i>Actif circulant</i></b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	39,00		39,00	162,00	- 123
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	74 000,00		74 000,00	2 066,00	71 934
Valeurs mobilières de placement	40 501,00		40 501,00	40 501,00	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	446 468,26		446 468,26	530 525,39	- 84 057
Charges constatées d'avance	12 853,55		12 853,55	9 905,91	2 948
<b>TOTAL (II)</b>	<b>573 861,81</b>		<b>573 861,81</b>	<b>583 160,30</b>	<b>- 9 298</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>953 131,96</b>	<b>377 227,77</b>	<b>575 904,19</b>	<b>588 763,36</b>	<b>- 12 859</b>

**Bilan(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b><i>Fonds propres</i></b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	127 466,85	178 952,72	- 51 486
Excédent ou déficit de l'exercice	58 286,92	-51 485,87	109 773
Situation nette (sous total)	185 753,77	127 466,85	58 287
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>185 753,77</b>	<b>127 466,85</b>	<b>58 287</b>
<b><i>Fonds reportés et dédiés</i></b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b><i>Provisions</i></b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	127 817,00	130 858,00	- 3 041
<b>TOTAL (III)</b>	<b>127 817,00</b>	<b>130 858,00</b>	<b>- 3 041</b>
<b><i>Dettes</i></b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 338,40	11 283,00	1 055
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	6 019,21	6 824,11	- 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	218 175,81	288 331,40	- 70 156
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	25 800,00	24 000,00	1 800
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>262 333,42</b>	<b>330 438,51</b>	<b>- 68 105</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>575 904,19</b>	<b>588 763,36</b>	<b>- 12 859</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	547 445,00	469 143,00	78 302	16,69
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	19 640,00	7 582,47	12 058	159,02
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	74 000,00	75 000,00	- 1 000	-1,33
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	3 041,00	3 352,77	- 312	-9,30
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 097,22	93,74	2 003	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>646 223,22</b>	<b>555 171,98</b>	<b>91 051</b>	<b>16,40</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	128 313,85	107 071,33	21 243	19,84
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 480,10	3 547,43	1 933	54,48
Salaires et traitements	301 988,63	282 061,90	19 927	7,06
Charges sociales	150 460,53	211 205,55	- 60 745	-28,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 560,68	4 658,36	- 1 098	-23,56
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 217,41	696,50	1 521	218,36
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>592 021,20</b>	<b>609 241,07</b>	<b>- 17 220</b>	<b>-2,83</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>54 202,02</b>	<b>-54 069,09</b>	<b>108 271</b>	<b>200,25</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	4 084,90	2 218,22	1 867	84,15
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>4 084,90</b>	<b>2 218,22</b>	<b>1 867</b>	<b>84,15</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>4 084,90</b>	<b>2 218,22</b>	<b>1 867</b>	<b>84,15</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>58 286,92</b>	<b>-51 850,87</b>	<b>110 138</b>	<b>212,41</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		500,00	- 500	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>500,00</b>	<b>- 500</b>	<b>-100</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		135,00	- 135	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>135,00</b>	<b>- 135</b>	<b>-100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>365,00</b>	<b>- 365</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	650 308,12	557 890,20	92 418	16,57
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	592 021,20	609 376,07	- 17 355	-2,85
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>58 286,92</b>	<b>-51 485,87</b>	<b>109 773</b>	<b>213,21</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Annexes

### PREAMBULE

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

**L'objet social de l'entité :**

L'association a pour objet de proposer aux habitants des activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.

**La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :**

L'association met à disposition de ses adhérents, dans le cadre d'installations diverses avec le concours de professionnels, des activités culturelles et éducatives variées.

**Les moyens mis en œuvre :**

Afin de mettre en œuvre l'objet social de ses statuts, la MJC de Neuilly dispose d'une subvention de fonctionnement de la part de la Ville de Neuilly. Elle dispose également d'une convention d'occupation accordée par la Ville de Neuilly pour les locaux qu'elle occupe place Parmentier à Neuilly sur Seine.

Pour accomplir ses missions la MJC emploie 29 animateurs (temps partiel) et 5 permanents (temps plein).

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 575 904,19 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 58 286,92 €.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations :**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des biens.

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Ceux-ci correspondent au mode linéaire aux taux habituels de la profession.

Les acquisitions de l'exercice ont été intégralement amorti.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé à ce titre, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

### **Valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Dettes :**

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### **Contributions volontaires en nature :**

La MJC bénéficie d'une convention de d'occupation à titre gratuit accordée par la Ville de Neuilly sur Seine le 19 février 2016 pour les locaux qu'elle occupe place Parmentier à Neuilly sur Seine pour une durée de 10 ans.

Il n'a pas été possible pour l'association de procéder à une valorisation de cette convention pour les raisons suivantes :

- La MJC doit partager quelques salles avec d'autres associations sur certains créneaux horaires ;
- Elle n'a pas non plus l'usage exclusif des locaux, puisque la Mairie peut reprendre l'usage d'une partie des lieux pour des manifestations.

Cette convention d'occupation représente un caractère significatif et essentiel au fonctionnement de l'association.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

<b>Actif immobilisé</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	379 270			379 270
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>379 270</b>			<b>379 270</b>

**Amortissements**

<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	373 667	3 561		377 228
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>373 667</b>	<b>3 561</b>		<b>377 228</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>373 667</b>	<b>3 561</b>		<b>377 228</b>

*Etat des créances et charges constatées d'avance*

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers	39	39	
Autres créances	74 000	74 000	
<b>Charges constatées d'avance</b>	12 854	12 854	
<b>TOTAL</b>	<b>86 893</b>	<b>86 893</b>	

*Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	74 000
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>74 000</b>

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Fonds propres*

<b>Variation des fonds propres</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution ou Consommation</b>	<b>A la clôture</b>
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	178 953	-51 486			127 467
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-51 486		58 287		58 287
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>127 467</b>	<b>- 51 486</b>	<b>58 287</b>		<b>185 754</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>127 467</b>	<b>- 51 486</b>	<b>58 287</b>		<b>185 754</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

*Provisions pour risques et charges*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges (1)				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>130 858</b>		<b>3 041</b>	<b>127 817</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>130 858</b>		<b>3 041</b>	<b>127 817</b>
<b>(I) Détail provisions pour risques et charges</b>				
- Provision pour indemnités de fin de carrière	120 457		3 041	117 416
- Provision pour rappel prime d'ancienneté	10 401			10 401

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 338	12 338		
Dettes fiscales et sociales	6 019	6 019		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	218 176	218 176		
Produits constatés d'avance	25 800	25 800		
<b>TOTAL</b>	<b>262 333</b>	<b>262 333</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 700
Dettes fiscales et sociales	15 870
Autres dettes	9 893
<b>TOTAL</b>	<b>34 463</b>

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

L'association a perçu au titre de l'exercice des subventions pour les montants suivants :

- Subvention de la Ville de Neuilly pour 72 0000 €,
- Subvention du Crédit Mutuel pour 2 000 €.

**Annexes (suite)****AUTRES INFORMATIONS***Effectif moyen*

	<b>Personnel salarié (Effectif global)</b>	<b>Personnel salarié (Equivalent temps plein)</b>
Cadres	3	3
Non cadres	30	6
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>9</b>

*Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 128 €.



**Florence GEMINIEN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**MJC DE NEUILLY**

Place Parmentier  
92200 NEUILLY SUR SEINE

***Rapport spécial du commissaire aux comptes***

Exercice clos le 31/08/2023

---

Aux membres de l'Association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisée de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Objet : Subvention de fonctionnement  
Subvention concernant l'année civile 2023 accordée pour un montant total de 72 000 euros.

Membre du conseil d'administration concerné : Monsieur le Maire de Neuilly sur Seine

Objet : Subvention d'occupation du bâtiment sis Place Parmentier à Neuilly sur Seine  
Convention du 19 février 2016 d'une durée de 10 ans. Cette convention n'a pu donner lieu à une évaluation, l'association n'ayant pas l'usage exclusif des locaux (partage avec d'autres associations et avec la Ville de Neuilly)

Membre du conseil d'administration concerné : Monsieur le maire de Neuilly sur Seine

Fait à Paris, le 13 Mars 2024

Florence GEMINIEN  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geminién', is written over a horizontal blue line.